



Jean-François Pissetaz

Expert-comptable, Président de la Fiduciaire de la Corratierie

Thierry Oppikofer: – *Est-il fiscalement séduisant, pour un contribuable français, de s'installer sur sol genevois ?*

Jean-François Pissetaz: – Connaisant bien les deux pays, je dirais qu'aujourd'hui j'ai le sentiment que la Suisse est riche, mais que les Suisses ne le sont pas autant qu'il y paraît. Bien qu'on lui reproche de coûter cher et de connaître des grèves, le système éducatif, sanitaire et social français fonctionne bien, sans que le citoyen doive déboursier autant qu'en Suisse.

Le coût de la vie, dès la frontière passée, malgré l'euro, est inférieur. Ces éléments de contexte sont importants avant d'aborder la thématique fiscale: il faut comprendre que la France est un pays très accueillant pour la «middle class». Avant même le bouclier fiscal de Nicolas Sarkozy, l'impôt sur la fortune connaissait tout de même des seuils et des abattements.

Si la fortune, par exemple, était investie dans l'outil de travail, il n'y avait pas d'impôts sur la fortune (ISF), et c'est toujours le cas. Nous nous sommes livrés [voir tableau ci-contre] à une comparaison de revenu net après impôt pour un couple avec deux enfants. Le résultat est édifiant: la somme restante – le fameux «pouvoir d'achat et d'investir», – est supérieure pour le résident français, même s'il n'est pas frontalier.

– *La France n'a tout de même rien d'un paradis fiscal !*

– Certes non, mais pour la classe moyenne – voire pour une classe aisée, depuis les réformes gouvernementales – et pour les entreprises, il vaut la peine de s'installer en France, que l'on déploie son activité sur le marché suisse ou français.

Je suis bien conscient que l'image de la France «havre fiscal» est difficile

à vendre. Mais si je suis employé, je vais tirer profit d'un système social performant et assez protecteur.

Si je suis employeur, je vais pouvoir accéder plus facilement au marché européen, mais aussi bénéficier d'un appui à l'exportation, d'un accompagnement en cas de difficultés conjoncturelles et d'un accès au crédit souvent meilleurs que ceux qui sont de règle en Suisse.

**« Contrairement
aux idées reçues,
la France est un pays
très accueillant pour
la middle class. »**

Une partie de ma clientèle est composée d'entrepreneurs suisses qui veulent acquérir une société en France voisine. J'ai aussi des clients français qui visent le marché genevois ou suisse, et apprécient le niveau inférieur des charges sociales, ainsi que la concentration de personnes à haut revenu; ils découvrent cependant le niveau des salaires à verser.

– *Il demeure tout de même un certain nombre d'obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services; par ailleurs, l'installation dans un autre pays, même si elle est devenue plus aisée, ne va pas sans complication, qu'il s'agisse d'individus ou d'entreprises. Comment résoudre ces problèmes, au regard des formalités administratives, des écoles, des transports, etc. ?*

– Dans une région aussi marquée par la géographie et l'histoire que la nôtre, il est évident que les réflexions à moyen et long terme doivent se faire à l'échelon d'une agglomération transfrontalière, et c'est bien ce que les autorités ont compris.

A l'échelon individuel, cela fera disparaître bon nombre de tracasseries parfois pesantes dans la vie quotidienne. En ce qui concerne les entreprises, et singulièrement les PME, la bilocalisation reste de rigueur pour simplifier la gestion et le développement, cela pour un bon moment encore.

Tout comme les plombiers polonais n'ont pas envahi la France ou l'Italie, l'essentiel des transferts se fait dans une zone frontalière bien délimitée.

En attendant que Berne, Paris et Bruxelles aient intégré ce paramètre, mieux vaut avoir une menuiserie à Veyrier et une autre à Annemasse, plutôt que de transporter hommes et matériel sur des kilomètres.

Ensuite, on optimisera chaque structure, notamment sur le plan fiscal, pour bénéficier des avantages des deux systèmes et en éviter au maximum les inconvénients.

– *A vues humaines, et s'il n'y a pas d'autres raisons d'y renoncer, vous estimez donc fiscalement plus avantageux pour une famille moyenne de s'installer en France voisine, en y travaillant ou en occupant un emploi frontalier ?*

– Hors cas particuliers, et s'il s'agit de gens aux revenus moyens à moyens-supérieurs, ma réponse est positive.

A certains endroits de la zone frontalière, une centaine de mètres suffisent à établir la différence, alors qu'il n'y a aucun souci supplémentaire de déplacement, par exemple.